



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

MANDAT D'INITIATIVE SUR LA PLACE DES FEMMES EN POLITIQUE

DOCUMENT DE CONSULTATION

OCTOBRE 2017



DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES

assnat.qc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

MANDAT D'INITIATIVE SUR LA PLACE DES FEMMES EN POLITIQUE

DOCUMENT DE CONSULTATION

OCTOBRE 2017



DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES

assnat.qc.ca

LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

Vicky Boucher
Sarah-Émilie Duplain
Anne-Marie Larochelle
Stéphanie Pinault-Reid

SERVICE DE LA RECHERCHE

Magali Paquin
Danielle Simard

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des relations avec les citoyens, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Stéphanie Pinault-Reid.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Sans frais : 1 866 337-8837

Courrier électronique : crc@assnat.qc.ca

Ce document est mis en ligne dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : assnat.qc.ca.

Dépôt légal – octobre 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN (Imprimé) : 978-2-550-79817-0
ISBN (PDF) : 978-2-550-79818-7

LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), président

M. Matte (Portneuf), vice-président

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Busque (Beauce-Sud)

M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)

M^{me} Fournier (Marie-Victorin)

M^{me} Guilbault (Louis-Hébert)

M^{me} Hivon (Joliette)

M. LeBel (Rimouski)

M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)

M^{me} Sauvé (Fabre)

M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)

M^{me} Vallières (Richmond)

M. H. Plante (Maskinongé)

M^{me} Jean (Chicoutimi)

M^{me} Lavallée (Repentigny)

M^{me} Maltais (Taschereau)

M^{me} Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M^{me} Melançon (Verdun)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M^{me} Roy (Montarville)

M^{me} Tremblay (Chauveau)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LA REPRÉSENTATION DES FEMMES À L’ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC	1
LES DÉFIS	2
LE PROCESSUS D’ACCÈS À L’ASSEMBLÉE NATIONALE	2
1. L’ÉLIGIBILITÉ	3
2. LE BASSIN DE RECRUTEMENT POLITIQUE	3
3. LA SÉLECTION PAR LES PARTIS POLITIQUES	3
4. LA PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE	4
5. LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ET LE SCRUTIN	4
6. LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE À L’ASSEMBLÉE NATIONALE	5
LES PISTES DE RÉFLEXION ET D’ACTION	5
CONCLUSION	6
COMMENT PARTICIPER AU MANDAT DE LA COMMISSION ?	6
LA CONSULTATION EN LIGNE	7
LES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES	7
LES MÉMOIRES ET LES COMMENTAIRES EN LIGNE	7

INTRODUCTION

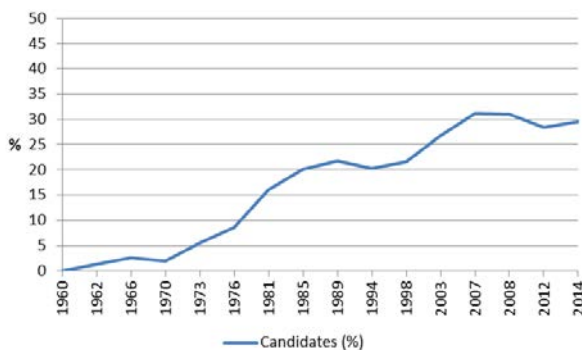
Le 22 mars 2016, la Commission des relations avec les citoyens a adopté à l’unanimité un mandat d’initiative portant sur la place des femmes en politique. Les membres ont décidé d’axer leurs travaux sur la représentation des femmes à l’Assemblée nationale. Plus précisément, ils cherchent à déterminer ce qui inciterait et aiderait les femmes à se présenter aux élections provinciales.

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES À L’ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

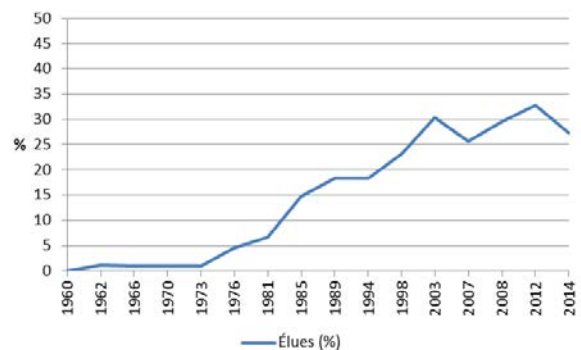
Les Québécoises obtiennent le droit de vote et d’éligibilité en 1940. Sept ans plus tard, Mae Leehy O’Connor est la première à soumettre sa candidature aux élections québécoises. C’est en 1961 qu’une élue, Marie-Claire Kirkland, fait son entrée au Parlement. Le nombre de candidates et de députées a progressé au cours des décennies suivantes. Cependant, les femmes demeurent minoritaires tant sur les bulletins de vote qu’à l’Assemblée nationale du Québec.

Les graphiques suivants présentent l’évolution du nombre de candidates et de députées de l’Assemblée nationale depuis 1960.

Proportion de candidates aux élections générales du Québec, 1960-2014



Proportion de députées élues aux élections générales du Québec, 1960-2014



Depuis une quinzaine d'années, la proportion de candidatures féminines aux élections générales du Québec n'a guère dépassé les 30 %. La proportion de femmes élues à l'Assemblée nationale est semblable. On observe même deux reculs, soit en 2007 et en 2014¹.

En 2014, 241 candidates ont brigué les suffrages. Ce nombre représente 29,6 % de l'ensemble des 814 candidatures. Un total de 34 femmes ont remporté l'un des 125 sièges de l'Assemblée nationale, ce qui équivaut à 27,2 % de ses membres. Tel que l'illustrent les graphiques précédents, la proportion de femmes élues correspond à celle des candidates. Plusieurs études concluent donc qu'une augmentation du nombre de candidates se traduirait par une augmentation du nombre d'élues.

LES DÉFIS

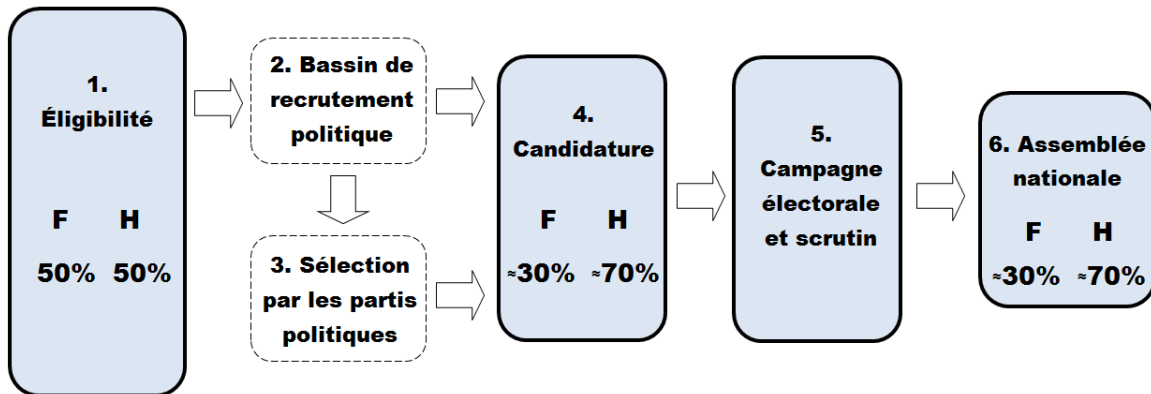
Le parcours pour devenir parlementaire comporte plusieurs défis. Les membres de la Commission des relations avec les citoyens souhaitent mieux comprendre les écueils rencontrés par les femmes en politique provinciale au Québec. Ils veulent connaître les causes de leur possible désintérêt envers cette forme d'engagement et les obstacles qui se dressent devant celles qui hésitent à faire le saut. La Commission veut aussi comprendre les difficultés vécues par les femmes déjà actives en politique. Enfin, les membres veulent cerner les mesures qui inciteraient et aideraient les Québécoises à se lancer en politique à l'échelon provincial.

LE PROCESSUS D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Toute personne aspirant à occuper un siège à l'Assemblée nationale doit toujours franchir trois étapes. Elle doit d'abord répondre aux critères légaux d'éligibilité, puis présenter sa candidature aux élections et enfin être élue. Toutefois, le réel parcours des personnes aspirantes est un peu plus complexe. D'autres défis les attendent.

¹ Pour une évolution historique plus précise incluant les élections partielles et les démissions, consultez le site de l'Assemblée nationale du Québec, [En ligne]. [<http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/femmes1.html>].

La figure suivante illustre le processus d'accès à l'Assemblée nationale du Québec.



1. L'ÉLIGIBILITÉ

Pour devenir députée ou député, il faut pouvoir poser légalement sa candidature aux élections. Les critères d'éligibilité sont inscrits dans la Loi électorale². Plus de six millions de Québécoises et de Québécois peuvent légalement présenter leur candidature aux élections. Les femmes représentent 50 % des personnes éligibles.

2. LE BASSIN DE RECRUTEMENT POLITIQUE

L'engagement en politique présuppose le développement d'un intérêt pour cette activité et d'être concrètement en mesure de s'y investir. Le bassin de recrutement politique englobe toutes les personnes qui pourraient, à des degrés divers, poser leur candidature aux élections. L'intérêt personnel et la motivation, les compétences et les aptitudes ainsi que la situation personnelle et toute conjoncture peuvent influencer sur les probabilités qu'une personne se lance en politique.

Plus le bassin de recrutement politique est large, plus il y a de personnes susceptibles de faire le saut. Cependant, en raison de son caractère hypothétique et informel, il est très ardu d'évaluer le nombre de femmes et d'hommes visés.

3. LA SÉLECTION PAR LES PARTIS POLITIQUES

Les personnes qui déposent une candidature indépendante peuvent se lancer directement dans la course électorale. Par contre, celles qui souhaitent se présenter sous la bannière d'un parti

² [En ligne]. [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-3.3>]

politique doivent franchir une étape supplémentaire. En effet, leur candidature doit être approuvée officiellement par la ou le chef du parti.

Il revient à chaque parti politique d’établir ses propres règles et procédures de sélection de ses candidates et de ses candidats. Ainsi, certains partis tiennent des assemblées d’investiture dans chacune des circonscriptions électorales. Il arrive également que les candidates et les candidats soient désignés directement par la ou le chef ou par les instances nationales du parti.

La sélection par les partis politiques est une étape cruciale du processus d’accès à l’Assemblée nationale. Les partis sont devenus des acteurs incontournables du système politique québécois. La dernière victoire d’un candidat indépendant remonte à 1966. Depuis, tous les parlementaires se sont fait élire sous une bannière partisane. En 2014, onze personnes se sont présentées à titre d’indépendants, dont une femme. Les 803 autres candidatures, dont 240 femmes, étaient réparties dans 18 partis autorisés.

Par ailleurs, les études disponibles concluent que les partis politiques québécois ne confinent pas leurs candidates dans des circonscriptions dites « perdues d’avance ». Dès lors qu’elles sont désignées candidates, les femmes ont autant de chances que les hommes de remporter les élections.

4. LA PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

Toutes les candidatures, qu’elles soient indépendantes ou affiliées à un parti politique, doivent être autorisées par le Directeur général des élections. Pour ce faire, la Loi électorale exige que la candidate ou le candidat remplisse une déclaration de candidature. En outre, cette personne doit recueillir la signature et l’adresse d’au moins cent électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription visée.

5. LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ET LE SCRUTIN

Une campagne électorale comporte son lot de défis, notamment en ce qui a trait à la promotion des idées, aux relations avec les médias, à la logistique, au financement électoral et à l’appui militant.

Au terme de la campagne vient le moment décisif de l’élection. Le mode de scrutin en vigueur au Québec est un scrutin majoritaire uninominal à un tour. Les électrices et les électeurs de chacune

des 125 circonscriptions du Québec doivent choisir une seule personne parmi les noms inscrits sur le bulletin de vote. La candidate ou le candidat qui reçoit le plus de voix remporte la victoire.

Il faut rappeler que des études concluent que les femmes ne sont pas désavantagées lors des scrutins au Québec. La population québécoise ne vote ni plus ni moins pour les hommes que pour les femmes.

6. LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les 125 personnes proclamées élues deviennent membres de l'Assemblée nationale pour un mandat de quatre ans. Les parlementaires sont susceptibles de se buter à diverses difficultés au cours de leur mandat. Ces contraintes peuvent notamment être liées au fonctionnement du Parlement, aux dynamiques politiques, à l'organisation et à la charge de travail, aux relations avec les médias ou avec la population et à la conciliation travail-famille-vie personnelle.

À cette étape comme à toutes celles qui jalonnent le processus d'accès au Parlement, il est pertinent d'examiner les obstacles rencontrés par les femmes et les mesures qui pourraient les inciter ou les aider à devenir députées.

LES PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

La question des femmes en politique fait l'objet d'une littérature abondante. Les membres de la Commission des relations avec les citoyens sont au fait des études récentes et des bonnes pratiques instaurées dans d'autres parlements. Ils connaissent le portrait actuel des femmes en politique municipale et provinciale au Québec. De plus, ils savent que des initiatives ont été prises pour inciter les Québécoises à s'engager en politique.

Cependant, les parlementaires constatent qu'il existe peu de recherches empiriques récentes sur la question des femmes en politique provinciale au Québec. Plusieurs études se fondent sur des revues de la littérature provenant d'ailleurs dans le monde. Quant aux enquêtes de terrain, elles s'appuient généralement sur un nombre restreint de personnes répondantes.

Les membres de la Commission accordent une importance particulière à l’expérience concrète vécue par les Québécoises et les Québécois. Plus précisément, ils se posent les questions suivantes :

- Les Québécoises rencontrent-elles des obstacles différents des Québécois dans le processus d’accès à l’Assemblée nationale du Québec? Si oui, quels sont ces obstacles particuliers?
- De manière concrète, qu’est-ce qui inciterait et aiderait les Québécoises à faire le saut en politique au palier provincial ?
- Devrait-on déployer des mesures pour réduire les difficultés rencontrées par les femmes? Si oui, quelles seraient les mesures les plus pertinentes?
- Les mesures déjà en place sont-elles adéquates? Sont-elles suffisantes? Devraient-elles être modifiées ou bonifiées?
- Devrait-on déployer des mesures ciblées pour encourager des femmes de profils diversifiés à se lancer en politique provinciale québécoise (Autochtones, minorités ethnoculturelles, minorités sexuelles, jeunes, personnes handicapées, etc.)? Si oui, quelles seraient les mesures les plus pertinentes ?

CONCLUSION

La Commission des relations avec les citoyens compte sur la population québécoise pour l’aider à réaliser ses travaux. Au terme du mandat, la Commission formulera des recommandations. Elle espère que les consultations l’aideront dans sa réflexion sur la représentation des femmes en politique provinciale québécoise.

COMMENT PARTICIPER AU MANDAT DE LA COMMISSION ?

Les citoyennes et les citoyens sont invités à participer en grand nombre aux travaux de la Commission. La consultation en ligne, les consultations particulières ainsi que les mémoires et les commentaires reçus au cours du mandat contribueront à la réflexion des parlementaires.

LA CONSULTATION EN LIGNE

La population du Québec est invitée à participer à une consultation en ligne jusqu’au 31 décembre 2017. Le questionnaire s’adresse à toutes les femmes et à tous les hommes, peu importe leur degré d’intérêt ou d’engagement en politique.

Vous pouvez participer à la consultation en ligne à l’adresse suivante :
www.assnat.qc.ca/femmesenpolitique.

LES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES

Au cours de l’automne 2017, les parlementaires échangeront avec des groupes et des personnes dans le cadre de consultations particulières. Les auditions sont publiques.

Pour suivre les travaux de la Commission :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/crc/mandats/Mandat-34995/index.html>

LES MÉMOIRES ET LES COMMENTAIRES EN LIGNE

Tous les groupes ainsi que les citoyennes et les citoyens peuvent transmettre un mémoire ou des commentaires relatifs au mandat.

Pour transmettre un commentaire en ligne :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commentaire.html?type=Mandat&id=34995>

Pour transmettre un mémoire en format papier (format lettre) ou électronique (format PDF non verrouillé, en un seul fichier, incluant les annexes) :

M^{me} Stéphanie Pinault-Reid
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
crc@assnat.qc.ca